

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc BENZI - Eric DIARD - Claude FRIGANT.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FAG 005-005/08/BC

■ Fourniture, livraison, pose et installation de bâtiments modulaires préfabriqués d'occasion et de conteneurs maritimes de stockages - Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des Concepteurs.

DPL 08/845/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° 06/624/BC du 9 octobre 2006, le Bureau de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé l'attribution du marché à bons de commande pour la location avec pose de bâtiments préfabriqués.

Cette délibération prévoyait le lancement d'un appel d'offres en vue de l'achat de bungalow et la création d'une ligne d'investissement.

Par ailleurs, compte tenu de la nature des missions de Marseille Provence Métropole, l'acquisition de bâtiments modulaires permet de répondre à des besoins ponctuels de façon plus économique qu'en les louant. En particulier les locations en cours des installations qui ont un caractère pérenne seront progressivement remplacées par des bâtiments modulaires achetés .

En ce qui concerne les conteneurs maritimes, le MAPA portant sur le même objet étant arrivé à terme et les besoins en stockage étant récurrent, il convient de relancer un marché. Ce nouveau marché sera lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert, en groupant les consultations d'objets similaires, relatif à la fourniture, la livraison, la pose et l'installation de bâtiments modulaires préfabriqués d'occasion et de conteneurs maritimes de stockage divisé en trois lots, pour une durée de 3 ans :

Lot 1 : Fourniture de bâtiments modulaires préfabriqués ;

Lot 2 : Fourniture de conteneurs maritimes de stockage ;

Lot 3 : Livraison, pose et installation de bâtiments modulaires préfabriqués et de conteneurs maritimes de stockage.

sous la forme d'un marché à bons de commande dont les montants mini et maxi sont fixés comme suit pour une durée de 3 ans :

Montants mini et maxi de chaque lots				
	Mini HT	Mini TTC	Maxi HT	Maxi TTC
Lot 1 : Fourniture de bâtiments modulaires préfabriqués	334 448,00	400 000,00	1 033 344,00	1 200 000,00
Lot 2: Fourniture de conteneurs maritimes de stockage	25 083,00	30 000,00	86 612,00	100 000,00
Lot 3: Livraison, pose et installation de bâtiments modulaires préfabriqués et de conteneurs maritimes de stockage	125 418,00	150 000,00	334 448,00	400 000,00
Total	484 949,00	580 000,00	1 421 404,00	1 700 000,00

Les crédits nécessaires à l'exécution des commandes seront imputés sur la ligne d'investissement existante 2181.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics,
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ,
- La délibération n° FAG 22/129/CC en date du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de remplacer les bâtiments modulaires en location par des bâtiments modulaires acquis, de répondre aux besoins ponctuels de Marseille Provence Métropole en bâtiments modulaires et en conteneurs maritimes,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement de l'Appel d'Offres Ouvert relatif à la fourniture, la livraison, la pose et l'installation de bâtiments modulaires préfabriqués d'occasion et de conteneurs maritimes de stockage pour les montants, décomposé comme suit:

Lot 1 : Fourniture de bâtiments modulaires préfabriqués ;

Lot 2 : Fourniture de conteneurs maritimes de stockage ;

Lot 3 : Livraison, pose et installation de bâtiments modulaires préfabriqués et de conteneurs maritimes de stockage,

sous la forme d'un marché à bons de commande dont les montant mini et maxi sont fixés comme suit pour une durée de 3 ans :

Montants mini et maxi de chaque lots				
	Mini HT	Mini TTC	Maxi HT	Maxi TTC
Lot 1 : Fourniture de bâtiments modulaires préfabriqués	334 448,00	400 000,00	1 033 344,00	1 200 000,00
Lot 2: Fourniture de conteneurs maritimes de stockage	25 083,00	30 000,00	86 612,00	100 000,00
Lot 3: Livraison, pose et installation de bâtiments modulaires préfabriqués et de conteneurs maritimes de stockage	125 418,00	150 000,00	334 448,00	400 000,00
Total	484 949,00	580 000,00	1 421 404,00	1 700 000,00

pour une durée de trois ans non renouvelables.

Article 2 :

Est approuvé le Dossier de Consultation annexé,

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
– Fonction 020 – Gestionnaire 6 DPL.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Finances - Administration Générale

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Pierre PENE

Jean-Claude GAUDIN